

Le jeudi 2 octobre vient de se tenir une nouvelle réunion de concertation, première séance plénière après celles du mois de juillet.

Nous avons à nouveau déploré le temps perdu : les sujets abordés aujourd'hui auraient dû l'être fin juillet.

Nous avons enfin un calendrier de travail avec des séances plénières :

- le 16 octobre, pour aborder toutes les questions liées aux conditions d'emploi (CDD-U, licences et autres labels ...)
- le 30 octobre : architecture du régime.

Un groupe de travail prolongeant ceux, très frustrants du 18 septembre, se réunira le 23 octobre pour obtenir des réponses sur les questions de sécurité sociale d'une part (maternité, maladie, retraite...) et d'autre part de gestion de Pôle Emploi (Pôle Emploi services / GUSO).

En parallèle, les chiffrages des différentes propositions seront faits par les experts. Nous serons particulièrement vigilants à empêcher l'Unedic de manipuler les estimations en introduisant des « effets de comportement » au doigt mouillé, sans aucune base scientifique, pour torpiller toute avancée.

En résumé, la réunion a été houleuse car nous exigeons des réponses à toutes les questions que nous posons depuis des années et en particulier depuis le mois de juillet dans la concertation.

Cela n'enlève rien au caractère scandaleux de la convention Unedic 2014 dont les droits de tous les chômeurs sont revus drastiquement à la baisse, comme l'ont rappelé les manifestants en sortant du salon « Paris pour l'emploi » le ministre qui a agréé le texte, F. Rebsamen.

**Plus que jamais la lutte continue, à Paris comme dans toutes les régions, pour appuyer nos propositions, pour de nouveaux droits dans les annexes 8 et 10 comme pour tous les privés d'emploi !**

*Paris, le 2 octobre 2014, 16h00.*

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)  
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60